

Cinq questions sur le procès à Bruxelles de Salah Abdeslam

Le seul membre encore vivant des djihadistes qui ont attaqué Paris le 13 novembre 2015 comparaît pour la première fois publiquement lundi dans la capitale belge.

LE MONDE | 05.02.2018 à 12h55 • Mis à jour le 06.02.2018 à 09h55

Salah Abdeslam, seul membre encore vivant des commandos djihadistes qui ont attaqué Paris le 13 novembre 2015, comparaît pour la première fois publiquement lundi 5 février à Bruxelles. Ce Français d'origine marocaine, âgé de 28 ans, est jugé en correctionnelle jusqu'à vendredi. Le point sur les questions qui entourent ce [procès](#).

■ Pour quels faits Salah Abdeslam est-il jugé à Bruxelles ?

Il n'est jugé ni pour les attentats du 13-Novembre à Paris, ni pour ceux du 22 mars 2016 à Bruxelles, mais pour sa participation présumée à une fusillade avec des policiers à la fin de sa cavale.

Les faits remontent au 15 mars 2016. Des enquêteurs français et belges avaient été la cible de tirs pendant une perquisition de routine dans une des planques bruxelloises de la cellule, située rue du Dries à Forest.

Trois policiers avaient été blessés, et un djihadiste algérien de 35 ans, Mohamed Belkaïd, avait été tué en leur faisant face [armé](#) d'une kalachnikov pour [couvrir](#) la fuite d'Abdeslam et d'un complice, Sofien Ayari, un Tunisien de 24 ans. Cet épisode avait précipité la fin de la cavale de celui qui était alors l'homme le plus recherché d'Europe.

■ Qui comparaît avec lui ?

Salah Abdeslam n'est pas le seul prévenu. Son complice Sofien Ayari, qui avait réussi à [prendre](#) la fuite avec lui, est également jugé. Les deux hommes avaient été interpellés ensemble le 18 mars, à Molenbeek. Cette arrestation a été considérée par les enquêteurs comme l'élément déclencheur des attentats du 22 mars 2016, quand trois kamikazes se sont fait [explorer](#) à l'aéroport et dans le métro de la capitale belge, faisant 35 morts et 340 blessés.

Salah Abdeslam et Sofien Ayari, jugés pour « tentative d'assassinat sur plusieurs policiers » et « port d'armes prohibées », le tout « dans un [contexte terroriste](#) », encourent jusqu'à quarante ans de prison.

■ Quelles sont les mesures de sécurité encadrant ce procès ?

Un dispositif de sécurité hors norme a été mis en place dans le Palais de [justice](#) et ses abords. Des véhicules blindés de la [police](#) et de l'[armée](#) ont été positionnés à proximité, et l'on pouvait [voir](#) des militaires armés et cagoulés. Un hélicoptère équipé d'un projecteur survolait l'imposant bâtiment du XIX^e siècle. Des dizaines de journalistes spécialement accrédités faisaient la queue dès les premières heures de la matinée.

Abdeslam avait été transféré à la fin d'avril 2016 à Fleury-Mérogis, en région parisienne, où il a toujours été maintenu à l'isolement, sous vidéosurveillance 24 heures sur 24. Dès lundi soir et pendant la durée du procès à Bruxelles, il doit [être](#) hébergé dans une prison du nord de la [France](#), à Vendin-le-Vieil, permettant de « [dupliquer](#) » ces conditions de détention. Il fera quotidiennement le trajet de 150 kilomètres vers Bruxelles, escorté par des unités d'élite, du GIGN français et de la police judiciaire fédérale belge alternativement.

■ Quelle est la [défense](#) de Salah Abdeslam ?

Dès l'ouverture du procès à Bruxelles, lundi, il a exprimé son refus de [répondre](#) aux questions de la présidente du tribunal. « *Mon silence ne fait pas de moi un criminel, c'est ma défense, a-t-il lancé. C'est en mon Seigneur que je place ma confiance [...]. Ce que je constate, c'est que les musulmans sont jugés et traités de la pire des manières.* » « *Je n'ai pas peur de [vous](#), je place ma confiance en Allah* », a-t-il ajouté.

Depuis son arrestation, le 18 mars 2016, Salah Abdeslam n'a pas lâché un mot, ou presque, aux enquêteurs. Il avait confirmé être allé [chercher](#) Sofien Ayari en [Hongrie](#) et l'avoir ramené jusqu'à Schaerbeek, où il s'est finalement caché, tout en assurant « [tout ignorer](#) » de lui.

Son avocat, Sven Mary, a fait [savoir](#) lundi à l'ouverture du procès que son client souhaitait qu'aucune image de lui ne soit diffusée par les [médias](#).

■ Quand sera-t-il jugé pour les attentats du 13-Novembre à Paris ?

La date de ce procès, autrement plus lourd, n'a pas encore été fixée, mais il aura lieu en France.

Sofien Ayari est lui aussi suspecté dans l'enquête concernant ces attentats parisiens, où il apparaît sous plusieurs fausses identités. La justice française le réclame, vraisemblablement pour l'inculper à son tour.

Le procès en correctionnelle qui se tient à Bruxelles n'est qu'un préambule à celui qui aura lieu en France pour les attentats qui y ont fait 130 morts. Mais il est très attendu pour savoir si le petit délinquant devenu « *ennemi public numéro un* » sortira du mutisme qu'il observe face aux enquêteurs français.